



Bras, le 1^{er} Mars 2023

N/R : JPH230201

A l'attention du Président du Club

Pour information :
Aux Présidents de ligue
Aux membres du Comité Directeur National

Objet : Appel de candidature Organisme disciplinaire fédéral de 1^{ère} instance et élection des organismes disciplinaires nationaux relatifs au dopage

<p>INFORMATION</p> <p>A DIFFUSER ET A AFFICHER</p>
--

Madame, Monsieur le (la) Président(e), Cher(e) Ami (e),

La Fédération a modifié son règlement disciplinaire qui a été voté en Assemblée Fédérale en Décembre 2022. De cette modification, **l'organisme disciplinaire de 1^{ère} instance** est dorénavant mis en place au niveau fédéral et non plus au niveau des ligues. Ainsi au niveau national, le Règlement Disciplinaire fédéral institue 2 Organismes Disciplinaires, 1^{ère} instance et Appel.

Par ailleurs, nous devons également procéder à l'élection des **organismes disciplinaires de 1^{ère} instance et d'appel relatif à la lutte contre le dopage**.

Aussi, dans le respect du cadre législatif et des textes fédéraux, il nous appartient de solliciter chaque instance fédérale, en l'occurrence les clubs, et au travers de ceux-ci, chaque licencié, afin de dresser la liste des candidats désirant postuler en tant que membre de ces organismes.

ORGANISME DISCIPLINAIRE FEDERAL DE 1^{ère} INSTANCE

Cet organisme se compose de **5** membres choisis, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologies sportives. La durée du mandat court jusqu'à la fin de l'olympiade 2020/2024. Les membres ne peuvent être liés à la Fédération et à ses organes déconcentrés par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de la licence. **Les membres des instances dirigeantes de la fédération ainsi que les présidents des organes déconcentrés ne peuvent pas être membre de l'organisme disciplinaire fédéral.**

ORGANISME DISCIPLINAIRES DE 1^{ère} INSTANCE ET D'APPEL RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Ces organismes se composent d'au moins **5** membres titulaires et de membres suppléants choisis en raison de leur compétence :

1 membre au moins appartient à une profession de santé

1 membre au moins est choisi en fonction de ses compétences juridiques

La durée du mandat est de 4 ans à compter de la date de décision du président de l'agence française de lutte contre le dopage autorisant l'entrée en fonction.

www.ffabaikido.fr

Reconnue par l'Aïkikai So Hombu de Tokyo

Siège fédéral :

244 Route de Brue Auriac - Place des Allées / 83149 BRAS / Tél. 04 98 05 22 28 / E-mail ffab.aikido@wanadoo.fr

Agrément ministériel Jeunesse et Sports N° 06 S 83 du 7 octobre 1985 et du 3 décembre 2004

ASSOCIATION RECONNUE D'utilité publique

Ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire :

- Le président de la fédération
- Les membres des instances dirigeantes de la fédération,
- Les professionnels de santé siégeant au sein des instances dirigeantes de la fédération
- Les professionnels de santé chargés au sein de la fédération de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'article L.231-6 du code du sport

Le règlement disciplinaire fédéral et le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFAB dans son intégralité sont disponibles en téléchargement sur le site fédéral :

www.ffabaikido.fr ⇒ Infos pratiques ⇒ Documents officiels et législation ⇒ Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage et Règlement disciplinaire fédéral.

Ces règlements sont également disponibles auprès du siège fédéral qui pourra vous les faire parvenir par voie postale dans les meilleurs délais.

Vous trouverez donc ci-jointe une fiche de candidature **qui devra parvenir au Siège de la Fédération, impérativement au plus tard le 1^{er} Avril 2023 (cachet de la poste faisant foi) ou par mail** dûment complétée par les éventuels candidats de votre Club. Elle devra comporter une photo d'identité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, tout en vous remerciant de votre aide au niveau de l'Association que vous dirigez pour solliciter les candidatures, et vous prions, de croire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), Cher(e) Ami (e), en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Secrétaire Général
Jean-Pierre HORRIE

PJ : Fiche de Candidature (1 feuille recto-verso)



FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO

Photo
d'identité

FICHE DE CANDIDATURE
Organisme disciplinaire fédéral de 1^{ère} instance
Organisme disciplinaire de 1^{ère} instance en matière de lutte contre le dopage
Organisme disciplinaire d'appel en matière de lutte contre le dopage

NOM D'USAGE ⇨

NOM DE NAISSANCE ⇨

Prénoms ⇨

Date et lieu de naissance ⇨ Nationalité ⇨

Adresse ⇨

Tél. fixe Mobile Email

Profession ⇨

Licence n° Club Affiliation n°

Ligue ⇨ Groupe* ⇨ AIKIKAI GHAAN DIRAF SYSTEMA

Début de la pratique ⇨ Grade DAN ⇨ BREVET ⇨

Fonction(s) actuelle(s) Administrative(s) ou technique(s) ⇨ ou antérieure(s) ⇨

Motivations ⇨

Compétences liées à la candidature (Juridique, sportives, etc)

Je désire déposer ma candidature pour assumer des responsabilités au sein de l'Organisme disciplinaire fédéral de 1^{ère} instance / l'organisme disciplinaire de 1^{ère} Instance en matière de lutte contre le dopage / Organisme disciplinaire d'appel en matière de lutte contre le dopage *

et m'engage par mon investissement personnel à œuvrer au sein de cet organisme au mieux des intérêts fédéraux.

* *Cocher la case de votre choix*

Reconnue par l'Aïkikai So Hombu de Tokyo

Siège fédéral :

244 Route de Brue Auriac - Place des Allées / 83149 BRAS / Tél. 04 98 05 22 28 / E-mail ffab.aikido@wanadoo.fr
Agrément ministériel Jeunesse et Sports du 3 décembre 2004 (fédération agréée depuis octobre 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

www.ffabaikido.fr

**ORGANISME DISCIPLINAIRE de 1^{ère} instance de la FFAB
(Cf. Règlement Disciplinaire FFAB)**

Article 2.3 du R.D. Fédéral :

...Cinq membres au moins choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologies sportives. Les présidents de la Fédération et de ses Organes Déconcentrés ainsi que les membres des instances dirigeantes de la Fédération ne peuvent être simultanément membres d'aucun Organe Disciplinaire....

* Je souhaite être membre de l'organisme disciplinaire fédéral de 1^{ère} instance

**CANDIDATURE A L'ELECTION DES
ORGANISMES DISCIPLINAIRES DE 1^{ère} INSTANCE ET D'APPEL RELATIFS A LA LUTTE
CONTRE LE DOPAGE / FFAB
(Cf Règlement disciplinaire)**

Article 6 du RD relatif à la lutte contre le dopage

... au moins cinq membres titulaires et membres suppléants choisis en raison de leurs compétences. Un membre au moins appartient à une profession de santé et un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques.

* MEMBRE / PROFESSION DE SANTE

* MEMBRE / COMPETENCES JURIDIQUES

* MEMBRE / COMPETENCES SPORTIVES

Ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire :

- Le président de la fédération
- Les membres des instances dirigeantes de la fédération,
- Les professionnels de santé siégeant au sein des instances dirigeantes de la fédération
- Les professionnels de santé chargés au sein de la fédération de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'article L.231-6 du code du sport

Je soussigné(e), désire déposer ma candidature pour assumer des responsabilités au sein des organismes disciplinaires fédéraux.

* Organisme disciplinaire de 1^{ère} instance

* Organisme disciplinaire de 1^{ère} instance relatif à la lutte contre le dopage

* Organisme disciplinaire d'appel relatif à la lutte contre le dopage

J'atteste sur l'honneur :

- **jouir de mes droits civiques**
- **respecter les conditions d'honorabilité telles que prévues par le Code du Sport et indiquées sur la demande de licence.**

Date et signature :

***Cocher la ou les case(s) correspondant à votre dépôt de candidature.**